Sécurité publique Canada Public Safety Canada

Canada

Progrès dans l'évaluation du risque de violence

Recherche en bref
Vol. 10, No. 3
Mai 2005

Question

Qu'avons-nous appris au sujet de l'évaluation du risque de violence future?

Contexte

L'évaluation du risque de violence a toujours été l'une des principales tâches des responsables de la gestion des délinquants dans le système de justice pénale. Ce n'est pas une tâche facile. Les études spécialisées publiées dans les années 1980 laissaient entendre que les évaluateurs n'étaient pas vraiment capables de prévoir la violence future et que les spécialistes judiciaires ne s'acquittaient pas mieux de cette tâche que les non-spécialistes. À l'époque, les politiques qui traitaient les délinquants « à risque élevé » différemment des délinquants « à faible risque » ont été remises en question parce que les décisionnaires arrivaient difficilement à différencier les deux groupes. Au cours des dernières décennies, il est devenu de plus en plus nécessaire d'avoir de bons outils d'évaluation alors que la politique sociale faisait de la sécurité de la collectivité le but premier des interventions auprès des délinquants. Par conséquent, il est important de comprendre dans quelle mesure les progrès qui ont été faits nous permettent maintenant de prévoir avec plus de justesse qui commettra et qui ne commettra pas de nouvelles infractions avec violence.

Méthode

Les études sur l'évaluation du risque de violence parues dans les revues spécialisées ont été dépouillées pour ne retenir que les recensions ou analyses documentaires majeures réalisées entre 1980 et 2004. Les méthodes d'évaluation du risque utilisées par les professionnels du milieu correctionnel et par les spécialistes en santé mentale dans le contexte judiciaire pendant la même période ont, elles aussi, été passées en revue.

Réponse

Ces vingt dernières années, des progrès considérables ont été faits en ce qui concerne notre capacité de prévoir les récidives violentes. Les revues spécialisées sont remplies d'articles qui démontrent qu'il est maintenant possible de prévoir avec un taux de succès de moyen à élevé les récidives avec violence. Des analyses poussées ont permis de définir les caractéristiques individuelles les plus souvent associées aux infractions avec violence (p. ex., comportement antisocial, toxicomanie, antécédents de violation des règles). Plutôt que de se demander s'il est possible de prévoir la violence, les chercheurs essaient de trouver les meilleures méthodes pour évaluer le risque.

La mise en place d'outils d'évaluation structurée du risque est l'un des principaux changements qui

sont survenus au cours des vingt dernières années. Ces outils sont principalement de deux types : a) lignes directrices structurées pour les professionnels, lesquelles ne font état que des facteurs de risque à prendre en considération; b) mesures actuarielles, lesquelles précisent quels éléments doivent être pris en considération et comment ils doivent être combinés pour une évaluation globale. Ces nouveaux outils sont loin d'être parfaits, mais tout le monde reconnaît qu'ils sont plus précis que le jugement non éclairé du professionnel auquel on s'en remettait pendant les années 1980. Ces progrès se sont traduits par d'importants changements en ce qui concerne les méthodes d'évaluation appliquée du risque. L'évaluation structurée est maintenant couramment utilisée dans les systèmes judiciaire et correctionnel pour la détermination de la peine, l'établissement de la cote de sécurité, les affectations aux programmes et la mise en liberté sous condition.

Incidence sur les politiques

1. Le risque de récidive violente n'est pas le même pour tous les délinquants. On obtiendrait de meilleurs résultats au chapitre de la protection de la collectivité si davantage de ressources et de services étaient axés sur les délinquants à risque élevé que sur les délinquants à faible risque.
2. Les décisionnaires qui s'inquiètent du risque de violence devraient s'intéresser aux dernières études savantes. De plus, les évaluateurs devraient inclure des outils d'évaluation structurée dans leur évaluation du risque de violence.
3. Des efforts devraient être faits sur le plan de la formation continue pour s'assurer que les évaluateurs et les décisionnaires ont accès aux résultats des recherches les plus récentes.

Source

- Hanson, R. K. 2005. « Twenty years of progress in violence risk assessment », *Journal of Interpersonal Violence*, 20(2) : 212-217.

Pour plus de renseignements

R. Karl Hanson
Recherche correctionnelle
Sécurité publique Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8
Téléphone : 613-991-2840
Télécopieur : 613-990-8295
Courriel : Karl.hanson@sp.gc.ca

Date de modification :
2008-04-02